

CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DÉCLARATION DE POSITION – AOÛT 2015

L'économie circulaire stimule l'innovation sociale et la croissance

Le développement d'un territoire vers un modèle d'économie circulaire ouvre des perspectives positives de croissance et d'emplois. Les étapes d'écoconception, de réemploi, de réparation, de réutilisation et de recyclage offrent des champs d'innovation et contribuent à rendre les entreprises locales plus compétitives. Cette compétitivité est encore renforcée par les économies de ressources réalisées grâce aux circuits fermés. En ce sens, la transition vers une économie circulaire répond à l'ambition de développer une croissance intelligente et durable en Europe, conformément aux deux premiers piliers définis par la stratégie UE 2020.

Démarche nouvelle et ambitieuse, la transition vers une économie circulaire pourrait toutefois porter également le troisième pilier de la stratégie UE2020, à savoir celui d'une croissance inclusive. En effet, l'économie circulaire se caractérise non seulement par des innovations technologiques mais également des innovations sociales importantes. Définies comme des réponses apportées à des besoins « peu ou mal satisfaits » par l'État ou le marché¹, ces innovations sociales se reconnaissent à leur caractère territorial et leur système de gouvernance partenariale.

Stimuler ces innovations sociales et territoriales apparaît d'autant plus important que la Commission européenne a fait de l'emploi une de ses priorités pour la législature. Au cours de différentes recherches, le think and do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ a eu l'occasion de démontrer le potentiel de création d'emplois qu'offrent ces initiatives *bottom-up* notamment aux publics infra-qualifiés. Les emplois verts² sont, à ce titre, un exemple éloquent.

Le rôle des entreprises sociales et clusters d'innovations sociales dans le développement d'une économie circulaire en Europe

Premiers porteurs de ces innovations sociales, les structures de l'économie sociale ont donc toute leur place dans le développement d'une économie circulaire européenne. Leur définition dans l'Initiative pour l'entrepreneuriat social de 2011 les inscrit d'ailleurs parfaitement dans le modèle de l'économie circulaire : favorables à la croissance et à l'emploi, les entreprises sociales déploient leurs activités au cœur des territoires de manière plus responsable et plus équitable. Elles peuvent notamment apporter des solutions socialement innovantes aux problématiques de gestion des déchets, de réemploi ou plus largement de consommation.

¹ Dubetz E., *L'innovation sociale en Europe. Politiques européennes et pratiques d'innovation sociale dans trois États membres*, Questions européennes n°5, Edition Les Repères de l'Avisé, septembre 2012.

² Barutel L., Brandeleer C., Brandeleer M., Fourel P., Freyburger A., Houssière A., *Les Emplois Verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe*, Cahier POUR LA SOLIDARITÉ, mai 2012.

La dimension collaborative de bon nombre d'entreprises sociales est un atout majeur pour la mise en place de projets d'économie circulaire basés sur l'économie de la fonctionnalité et la mutualisation des ressources. Les entreprises sociales pourraient toutefois se positionner bien plus à l'avant-garde de l'économie circulaire si l'IES se voyait renforcée dans la perspective du développement de l'économie circulaire en Europe.

Le regroupement d'entreprises sociales au sein d'un territoire sous forme de clusters peut, en outre, largement bénéficier à l'économie circulaire. Plus précisément, les clusters d'innovation sociale désignent tout regroupement géographique d'organisations – structures de l'économie sociale, pépinières, tiers-lieux, centres de recherche, etc. – réunies autour d'un objet social ou environnemental.

Ces écosystèmes ouverts et créatifs, qui reposent sur un socle commun de normes et de valeurs, facilitent les coopérations. Ils permettent ainsi de mobiliser idéalement les compétences et de déployer une stratégie plus puissante pour innover et progresser dans la résolution de problèmes sociaux et environnementaux.

En plus d'apporter des réponses innovantes aux besoins de proximité exprimés dans les territoires, les clusters sont aussi porteurs d'un nouveau paradigme d'organisation socio-économique plus coopératif et plus durable, basé sur une manière alternative de produire, consommer, innover et travailler.

Exemple de bonne pratique : DARWIN Eco-Système, à Bordeaux

Porté par un incubateur engagé dans le développement durable, DARWIN Eco-Système est un pôle ou cluster dédié à l'économie créative et verte, tout en portant une attention particulière aux dynamiques de l'économie sociale et solidaire. Il s'inspire beaucoup de l'approche [Négawatt](#) qui combine performance énergétique, recours aux énergies renouvelables et économies d'énergie. Actif depuis 2010, le cluster est implanté dans une ancienne caserne militaire, à Bordeaux. Il regroupe une grande variété de lieux et d'organisations : un espace de travail éco-créatif hébergeant une cinquantaine de représentants des économies vertes et de l'entrepreneuriat social, un espace de *coworking*, une pépinière d'entreprises consacrée aux métiers de l'économie verte, une ressourcerie-recyclerie, une ferme urbaine, etc. Aujourd'hui, une centaine d'entreprises et d'associations se sont installées à DARWIN, représentant près de 350 emplois. Le Cluster se base sur une véritable stratégie collective : un projet et un état d'esprit partagé, un système de gouvernance et d'information collectif, une mutualisation des expériences et des ressources³.

Les mesures à mettre en œuvre pour soutenir le développement de l'économie circulaire

L'intérêt d'une législation européenne en économie circulaire est avant tout de pouvoir générer une dynamique d'entraînement des différents acteurs économiques et sociaux. Pour générer cet effet d'entraînement, il est indispensable d'adopter des politiques communautaires à même de stimuler les expérimentations et projets pilotes tout en vulgarisant les principes de l'économie circulaire aux acteurs socio-économiques plus traditionnels.

³ Site internet de Darwin Eco-système : <http://www.darwin-ecosysteme.fr/>

D'après la théorie de l'innovation d'Everett Rogers⁴, l'auteur explique que l'appropriation d'une innovation par un système social diffère selon la catégorie d'agents considérée. Selon Rogers, il existerait différentes « catégories successives d'adoptants » présentant des rapports distincts à l'innovation et au changement. Cette description dynamique de la diffusion des innovations justifie que des mesures réglementaires et des politiques publiques soient adaptées aux catégories d'agents considérées. Ainsi, les « innovateurs » (1^{ère} catégorie) auront besoin d'espaces d'expérimentation ; les « premiers adoptants » (2^{ème} catégorie, ceux qui décident de développer une innovation plutôt qu'une autre) ont besoin d'un encadrement sur des sujets tels que la propriété intellectuelle et la stratégie d'entreprise ; la « majorité précoce » (3^{ème} catégorie) nécessite que l'on offre une image fiable et accessible de l'innovation, notamment en soignant le partage d'informations ; les dernières catégories n'adopteront l'innovation qu'à condition d'un changement fort de paradigme comme celui relatif au statut de déchets, par exemple.

Au regard de cette théorie, POUR LA SOLIDARITÉ est convaincu que plusieurs mesures permettraient de développer l'économie circulaire en Europe à plusieurs échelles. Nous en soulignons ici quelques-unes, qui nous semblent capitales.

1. Du côté de la production, si les entrepreneurs sont souvent considérés comme une force vive des changements dans les entreprises, il est important d'intégrer les employés aux dynamiques de transition des organisations vers des modèles plus circulaires. Ce sont notamment les recommandations qui ont découlées du projet européen Wood2Good⁵ pour la restructuration du secteur du bois en Europe vers une économie verte. Le projet recommandait ainsi d'impliquer les salariés dans la gestion de l'entreprise dont la restructuration est souvent source de changements technologiques et/ou culturels importants qui devront, de toutes manières, être in fine intégrés par les salariés.
2. Les consommateurs devront, eux aussi, pouvoir contribuer au développement de l'économie circulaire en Europe, à différents niveaux. Une information claire concernant les modes de productions des biens et services de consommation et les possibilités de réparation leur permettra d'acheter en toute transparence. Les indicateurs environnementaux, comme l'empreinte carbone des entreprises, et les labels seront également des outils précieux de valorisation des biens et services produits durablement.
3. Les pouvoirs publics pourront, de leur côté, soutenir le développement de l'économie circulaire grâce à différents outils. Les marchés publics, tout d'abord, représentent un poids important dans les économies européennes (18 % du PIB de l'UE)⁶. Force est de constater que l'outil des clauses sociales et environnementales reste pourtant sous-exploité : plus de la moitié des pouvoirs adjudicateurs en Europe n'intègrent ainsi jamais de critères sociaux dans leurs appels d'offres. Seulement 14 % d'entre eux en intègrent régulièrement⁷. Deuxièmement, le développement économique des territoires locaux pourrait intégrer une perspective plus circulaire en offrant des perspectives de développement en clusters et des espaces de mutualisation pour les entreprises du territoire. Enfin, les innovations sociales citoyennes (repair cafés, composts de quartiers, etc.), bien souvent exemptes de toute politisation, devraient pouvoir gagner en envergure grâce au développement de nouveaux espaces de démocratie participative, notamment dans les gestions des ressources locales.

⁴ Rogers E., *Diffusion of innovations*, Free Press, New York, 4th édition, 1995.

⁵ Wood2Good partnership, *Restructuring the wood sector*, janvier 2015 : <http://bit.ly/1N6Rx7a>

⁶ European Commission, chiffres de 2011 : <http://bit.ly/1Kicpk>

⁷ Kahlenborn, W., Moser C., Frijdal J., Essig M., *Strategic Use of Public Procurement in Europe, Final Report to the European Commission MARKT/2010/02/C*, 2011 : <http://bit.ly/1JTKSfl>